

CODE DE CONDUITE

La société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE vit de sa réputation de PME intègre, guidée par des valeurs et agissant dans le respect de la loi. C'est pourquoi nous avons formulé nos principales valeurs éthiques dans ce code de conduite. Par ce biais, nous souhaitons donner des lignes directrices à nos collaboratrices et collaborateurs et faire comprendre à nos partenaires commerciaux que notre action est toujours basée sur des principes éthiques solides et que nous agissons toujours dans le cadre de partenariats équitables. En outre, nous évitons les conflits d'intérêts et assumons notre responsabilité sociale. Nous sommes politiquement neutres, mais nous soutenons des projets sociaux et nous nous engageons en faveur d'une concurrence équitable.

Notre philosophie d'entreprise est complétée par les 7 valeurs fondamentales du Groupe ROTHENBERGER auquel nous appartenons, qui constituent les lignes directrices de notre action entrepreneuriale : cohésion en tant que famille, confiance, responsabilité, efficacité, qualité, courage et esprit d'entreprise.

1 Bases et domaine d'application

Afin de garantir que tous les collaborateurs et collaboratrices de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE agissent en conformité avec la loi et selon des normes éthiques élevées (compliance), nous avons développé ce code de conduite de la société UNICUM (ci-après **Code de conduite**). Celui-ci contient des exigences fondamentales concernant le comportement de chaque collaboratrice et de chaque collaborateur (ci-après dénommé(s) « le/les collaborateur(s) » pour des raisons de lisibilité) de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE. Notre code de conduite est complété par nos directives internes, qui définissent des normes de comportement plus détaillées pour certains domaines d'action (Règlement intérieur). Le code de conduite est contraignant pour tous les collaborateurs de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE. Il contient des informations pour les collaborateurs sur les éventuelles infractions au droit applicable et vise ainsi à les protéger contre des poursuites civiles ou pénales. Nous ne tolérons aucune infraction au code de conduite et nous l'appliquons de manière conséquente.

2 Comportement loyal et respectueux de la loi

Nous respectons le droit en vigueur

Tous les collaborateurs de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE sont tenus d'observer, de respecter et de suivre toutes les lois, prescriptions administratives, instructions internes et directives qui s'appliquent dans leur domaine d'activité respectif. En cas de séjour à l'étranger, il convient de respecter non seulement les prescriptions du droit national, mais aussi les lois et les prescriptions en vigueur dans le pays concerné ainsi que les principales normes sociales locales et les principes éthiques. Il est strictement interdit d'inciter des tiers à commettre des actes illégaux ou de participer sciemment à de tels actes.

Chaque collaborateur est personnellement responsable de ses propres actions ; il doit veiller lui-même à connaître et à comprendre de manière appropriée les lois et

directives applicables à son domaine d'activité. En cas de doute sur l'applicabilité ou l'interprétation d'une règle particulière, les employés doivent s'adresser à leur supérieur hiérarchique ou au service juridique pour obtenir des éclaircissements. Les cadres dirigeants doivent assurer un rôle d'exemple. Nous attendons d'eux qu'ils veillent à ce que leurs collaborateurs connaissent, comprennent et respectent systématiquement les dispositions du code de conduite. Pour un certain nombre d'obligations légales, telles que la prévention du blanchiment d'argent, le respect du droit de la concurrence ou le contrôle des exportations, les règles de conduite ne sont pas définies dans le présent code de conduite, mais dans des directives séparées.

Nous respectons les processus et directives internes

Comme toute entreprise prospère, la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE a des processus et des directives internes qui s'appliquent à tous ses collaborateurs ou qui concernent certains services ou domaines de travail. Le respect de ces processus et directives est indispensable pour garantir la qualité de notre travail.

Nous respectons le principe de double contrôle

La société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE applique comme règle générale le principe du double contrôle. Les décisions et mesures importantes ne doivent pas être prises ou appliquées par une seule personne. Dans la mesure où l'organisation le permet, nous séparons les compétences en matière de décision, d'exécution, de contrôle et de documentation des opérations commerciales sur le plan fonctionnel et personnel.

Nous nous traitons mutuellement de manière respectueuse et juste.

Nous attendons des collaborateurs de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE qu'ils se comportent entre eux et envers les candidats, les partenaires commerciaux et le public de manière juste, respectueuse et valorisante. La discrimination, le harcèlement ou les abus dans l'environnement de travail n'ont pas leur place au sein de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE. Nous ne tolérons pas les discriminations liées à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique, à la couleur de peau, au sexe, à l'identité sexuelle, à la nationalité, à la religion ou aux convictions, et nous respectons les us et coutumes locaux. Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils s'identifient à ces valeurs et agissent en conséquence.

Nous agissons dans le respect des règles de sécurité et nous ne nous mettons pas en danger, ni les autres.

Sur le lieu de travail et dans nos relations avec nos partenaires commerciaux, nous devons toujours respecter les directives relatives à la sécurité au travail. Par ailleurs, nous sommes tous tenus d'éviter les risques pour la santé dans notre environnement professionnel. Nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils signalent à leur supérieur(e) les zones dangereuses qu'ils ont identifiées, afin qu'elles puissent être éliminées avant que quelqu'un ne soit blessé.

3 Conflit d'intérêts

Nous ne laissons pas nos propres intérêts entrer en conflit avec les intérêts de l'entreprise.

Nous attendons de tous les collaborateurs de UNICUM TRANSMISSION DE

PUISSANCE qu'ils prennent toujours des décisions dans l'intérêt de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE. Les relations ou intérêts personnels ne doivent pas influencer l'activité professionnelle. Les relations commerciales avec des entreprises dans lesquelles le collaborateur responsable de la prise de décision ou un conjoint, un partenaire, un parent proche ou une autre personne qui lui est proche (individuellement et ensemble ci-après désigné(s) sous le terme de « proche(s) ») est impliqué(e) ou qui est dirigée par lui-même ou par un proche, requièrent l'accord écrit préalable du/de la supérieur(e).

Chaque membre du personnel est tenu de signaler immédiatement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à son/sa supérieur(e) hiérarchique. C'est le/la supérieur(e) hiérarchique qui décide de la manière de traiter le conflit d'intérêts.

4 Acceptation et octroi d'avantages

Nous nous opposons à toute forme de pots-de-vin et de corruption.

Les relations commerciales basées sur l'acceptation ou l'octroi d'avantages personnels ou sur des dépendances personnelles mettent en danger le succès et la bonne réputation de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils agissent en toute indépendance et qu'ils prennent leurs décisions dans les relations d'affaires exclusivement sur la base de critères objectifs tels que la performance, la qualité, le prix et la fiabilité.

Les collaborateurs de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE n'ont pas le droit de demander, d'accepter ou de se laisser promettre sans protester des paiements, des cadeaux ou d'autres avantages ou libéralités (ci-après avantages) de la part de personnes avec lesquelles ils ont des relations de travail (comme des clients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux, des journalistes, des fonctionnaires ou des responsables politiques, ci-après partenaires commerciaux), ni de promettre, d'offrir ou d'accorder de tels avantages à des partenaires commerciaux. Le principe est toujours le même : Les avantages ne peuvent être accordés ou acceptés que s'ils sont socialement appropriés et raisonnables, s'ils n'influencent pas (et ne peuvent pas être perçus comme influençant) les décisions commerciales et s'ils n'impliquent pas d'agents publics.

Il est interdit d'offrir, de promettre ou d'accorder des avantages, même minimes, à des agents publics ou à des responsables politiques.

5 Concurrence loyale et libre

Nous nous comportons de manière loyale vis-à-vis de la concurrence

La société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE s'engage à respecter une concurrence loyale et libre. Nous attendons donc de tous les collaborateurs qu'ils respectent les dispositions applicables du droit de la concurrence et des ententes, qui interdisent par exemple les accords avec les concurrents, l'échange d'informations relatives au marché et à l'entreprise avec les concurrents, l'entrave aux concurrents et la discrimination des autres acteurs du marché.

6 Protection des valeurs de l'entreprise

Nous respectons et protégeons les biens de notre entreprise

La propriété et les équipements de la société UNICUM TRANSMISSION DE

PUISSANCE ne doivent en principe être utilisés qu'aux fins prévues par l'entreprise et autorisées par la loi. Une exception à cette règle s'applique dans la mesure où l'utilisation à des fins privées est expressément autorisée par le contrat de travail ou le/les supérieur(s) hiérarchique(s) (par ex. pour l'utilisation de véhicules de service). Tous les collaborateurs sont tenus de traiter la propriété et les équipements de l'entreprise de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE de manière responsable et de les protéger contre la perte, les dommages, l'abus ou le vol. Nous attendons de chaque collaborateur qu'il prenne soin des outils de travail qui lui sont confiés personnellement, comme par exemple les ordinateurs, les téléphones portables et les véhicules de service, comme s'ils lui appartenaient.

Propriété intellectuelle et secrets commerciaux

L'obligation de protection contre l'abus ou le vol s'applique également à la propriété intellectuelle (p. ex. brevets, marques, modèles d'utilité et de goût, savoir-faire, idées et innovations) et aux secrets d'entreprise et commerciaux (p. ex. chiffres d'affaires, situation de rendement) de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE, qui ont une grande valeur et constituent une base pour le succès commercial à long terme du groupe. Les collaborateurs de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE sont tenus de protéger au mieux la propriété intellectuelle du groupe et de garder secrètes les informations confidentielles de l'entreprise ainsi que les secrets industriels et commerciaux. Dans les cas où il est nécessaire de rendre accessibles des informations confidentielles à des partenaires commerciaux, cela ne peut se faire qu'après accord préalable de la direction et signature d'un accord de confidentialité.

7 Protection et sécurité des données

Nous accordons une grande importance à la protection et à la sécurité des données à caractère personnel

Les collaborateurs ne peuvent utiliser les données personnelles qu'en conformité avec les dispositions applicables en matière de protection des données, en particulier les dispositions du RGPD de l'UE. Lors de l'utilisation d'ordinateurs et de systèmes de traitement des données de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE, les collaborateurs doivent respecter les consignes de sécurité du service informatique compétent.

8 Protection de l'environnement et responsabilité sociale

Nous nous engageons à protéger l'environnement

Dans le cadre de notre activité pour la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE, nous veillons au respect de toutes les lois et réglementations relatives à la protection de l'environnement et nous allons même au-delà. Que ce soit au niveau de la production, du conditionnement et de l'expédition ou de l'acquisition et de la consommation d'outils de travail : il incombe à tous les collaborateurs de préserver les ressources, d'éviter les déchets et de minimiser l'impact sur notre environnement.

Nous minimisons notre empreinte écologique

Nous voulons gérer notre entreprise de manière à laisser un environnement intact aux générations futures et nous nous efforçons constamment de réduire notre empreinte écologique. Les ressources de notre planète sont limitées. Nous les utilisons de manière à les préserver et à en tirer le meilleur parti et nous veillons à utiliser des

matières premières, des produits, des emballages et des processus respectueux de l'environnement. La règle est toujours la même : nous ne choisissons pas la variante la moins chère, mais la plus durable sur le plan économique et écologique. Chacun d'entre nous a la responsabilité d'apporter sa contribution à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des ressources naturelles : nos bâtiments sont construits avec les dernières technologies écologiques, le tri des déchets est pour nous une évidence. Chaque page de papier que nous n'imprimons pas, chaque lampe que nous éteignons lorsqu'elle n'est pas utilisée et chaque vidéoconférence qui nous permet d'économiser un voyage en avion sont utiles pour notre environnement.

Nous assumons notre responsabilité sociale

En tant qu'entreprise, nous avons une responsabilité envers la société et nous l'assumons. Nous nous engageons dans l'environnement local de nos sites, dans des projets éducatifs et par le biais de la fondation « Tools for Life ». Notre devise est « Intégration, pas séparation », et nous l'appliquons en accompagnant des personnes handicapées et en les intégrant dans la vie professionnelle. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent de manière juste et responsable. Nous n'acceptons pas de travailler avec des fournisseurs qui emploient des personnes dans des conditions inhumaines, qui surexploitent l'environnement ou qui agissent de manière irresponsable.

9 Qualité dans les processus internes

Nous misons sur la qualité

Les marques des sociétés affiliées au Groupe Rothenberger auquel UNICUM appartient, sont synonymes de qualité dans le monde entier. Notre objectif est de satisfaire pleinement nos clients avec nos produits et services. Nous plaçons la barre très haut en matière de développement, de production et de service après-vente et nous ne sommes satisfaits que lorsque nous sommes en mesure de livrer des produits et services de très grande qualité.

Nos processus internes nous aident à garantir la qualité de notre travail. Nous n'acceptons pas les écarts ou les raccourcis par rapport à ces processus et nous attendons de chaque collaborateur de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE qu'il signale à son supérieur tout manquement en matière de qualité ou de respect des processus. De la même manière, nous exigeons une qualité irréprochable de la part de nos fournisseurs et collègues. Nous refusons systématiquement toute qualité insuffisante, car c'est la seule façon de corriger les erreurs à la racine. Nos processus ne concernent pas seulement le développement et la production, mais aussi de nombreux autres domaines, comme la comptabilité, la conclusion de contrats ou le respect de la protection des données. Dans ces domaines, le respect des consignes est également nécessaire pour garantir la qualité de notre travail. C'est pourquoi tous les collaborateurs de UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE sont tenus de connaître et de respecter les processus relatifs à leur domaine de responsabilités.

10 Respect du code de conduite

Nous respectons ce code de conduite

En cas de violation de ce code de conduite, la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE s'expose à de graves conséquences telles que des demandes de

dommages et intérêts de la part de tiers, des litiges coûteux en temps et en argent et des amendes. Et, plus important encore : notre bonne réputation est en jeu. Tous les collaborateurs de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE doivent donc se conformer sans restriction au présent code de conduite. Toute exception requiert l'approbation de la direction. Nous remettons ce code de conduite à tous les collaborateurs de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE. Chaque cadre dirigeant est responsable de la réception, de la connaissance et de l'application de ce code par les collaborateurs qui sont sous ses ordres.

Toute violation de ce code de conduite peut entraîner pour le collaborateur concerné des sanctions relevant du droit du travail et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et, le cas échéant, des litiges devant une juridiction civile (par ex. demandes de dommages-intérêts) ou des conséquences pénales.

11 Procédure en cas de question et d'infraction

Les infractions au présent code de conduite doivent être détectées et seront sanctionnées.

En cas de questions et de remarques concernant le code de conduite, d'incertitudes quant à son interprétation ou sa mise en œuvre ou en cas d'infractions, tous les collaborateurs de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE peuvent s'adresser à leur supérieur(e), à la direction ou à la personne chargée de la conformité, qui surveillent les principes de base fixés dans le code de conduite.

Les signalements d'infractions sont pris au sérieux et traités de manière équitable et confidentielle.

Nous étudions tous les signalements en lien avec ce code de conduite, nous les traitons de manière confidentielle et avec le plus haut degré de discrétion possible et nous les traitons de manière indépendante et objective, indépendamment de la personne et du poste de la personne concernée. La direction de la société UNICUM TRANSMISSION DE PUISSANCE s'engage à ce qu'aucun collaborateur n'ait à craindre de préjudices s'il signale de bonne foi d'éventuelles infractions. Les collaborateurs soupçonnés de manière fondée d'avoir enfreint le présent code de conduite ont la possibilité de se défendre avant que des sanctions ne soient prises.

Le présent code de conduite a été adopté par la direction le 1^{er} Mai 2024.

Confirmation du collaborateur

Par la présente, je confirme avoir reçu, lu et compris le code de conduite.

Je m'engage à le respecter consciencieusement.

Nom (en caractères
d'imprimerie)

Date / Signature